



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comite départemental de suivi des grands carnivores de la Meuse

21 décembre 2023



Ordre du jour

1 – Ouverture de la séance - M. Pascal Duchêne DDT

2 – Plan national d’actions 2018-2023 et perspective 2024-2029 Mme Manon DESALME - DREAL AuRA et Pascal GROSJEAN - DRAAF AuRA

3 – *Suivi et situation actuelle du loup dans le Grand-Est - Zoom sur la Meuse* - Marie-Laure Schwoerer F. Vannesson OFB

4 – Bilan attaques Meuse : *Traitement des dossiers en cours* - DDT 55

5 – Aides / Indemnisations / Protection - DDT 55

6 – *Projet de Zonage cercles/ Mesure de défense* - DDT 55

7 – Questions - échanges

Le Plan national d'actions 2018-2023

Manon DESALME-DREAL AuRA et Pascal GROSJEAN- DRAAF AuRA

- 1 . Aide à la protection des troupeaux contre la prédation par le loup et l'ours en 2023,**
- 2 . Aide à la protection des troupeaux « cercles 2024 »,**
- 3 . Financement d'actions nouvelles en 2024,**
- 4 . Bilan constats, victimes, dommage 2023,**
- 5 . Géopred : dématérialisation du constat de dommages,**
- 6 . Revalorisation des barèmes,**
- 7. Évolutions du protocole de tir,**
- 8 . Communication et informations (actions grand public, sur les chiens de protection, nouveaux kits)**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan national d'actions 2018 – 2023 sur le loup et les activités d'élevage



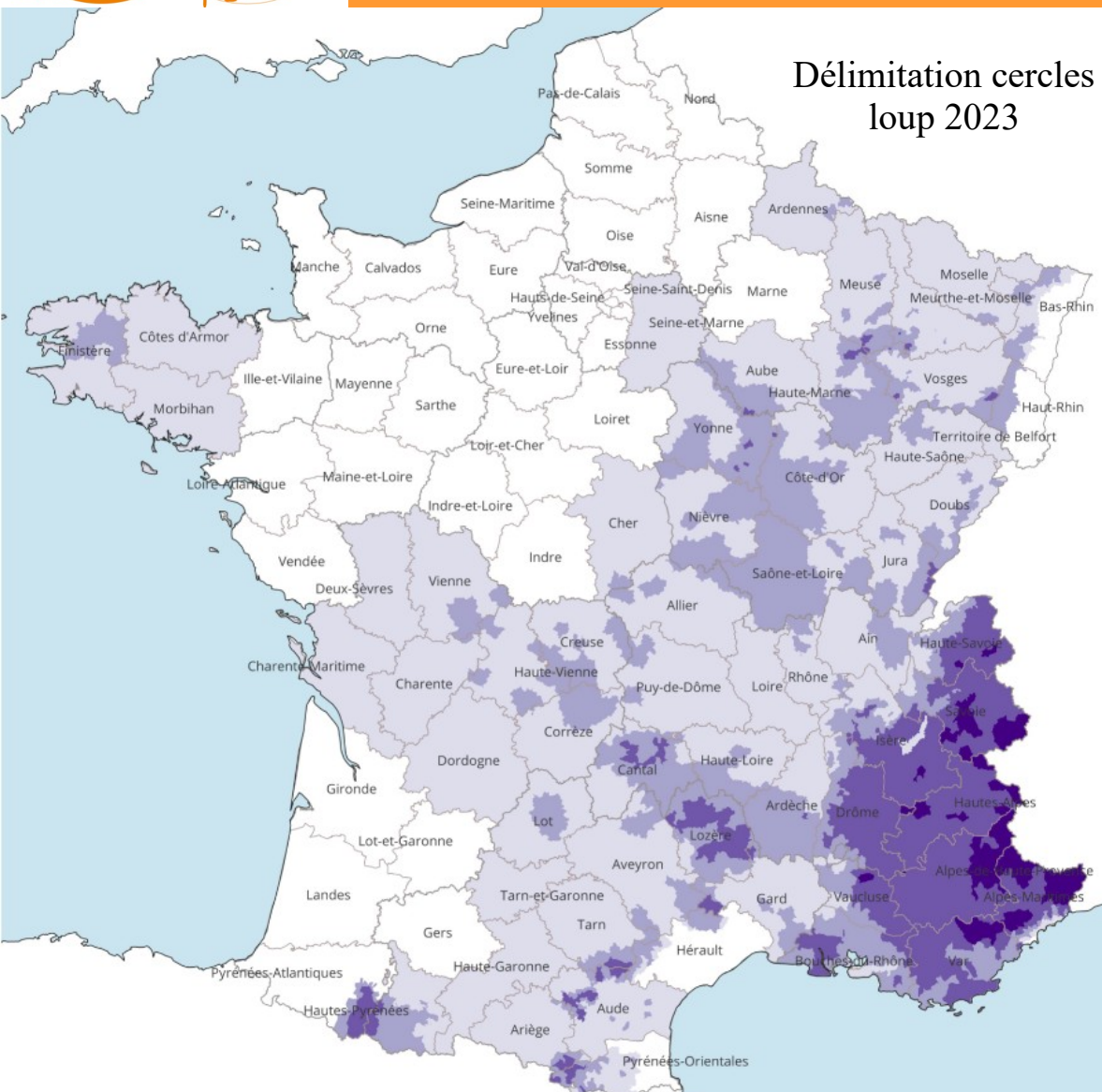
**Comité
départemental**

Meuse

21/12/2023



Aide à la protection des troupeaux contre la prédation par le loup et l'ours en 2023



Délimitation cercles loup 2023

Données provisoires SAFRAN au 07/11/2023

Région	Nb DA actives
AURA	1365
BFC	118
BRETAGNE	17
CVL	3
GRAND EST	133
NA	220
OCCITANIE	589
PACA	1665
Total	4110

2626 demandes d'aide engagées
~ 38 à 39 M€ d'aide (projection)

clôture budgétaire le 19 décembre
→ urgence pour les demandeurs à fournir les compléments demandés par les DDT(M)

1^{er} paiement versé le 6 novembre

Classification des cercles de protection

- 0
- 1
- 2
- 3
- non concerné



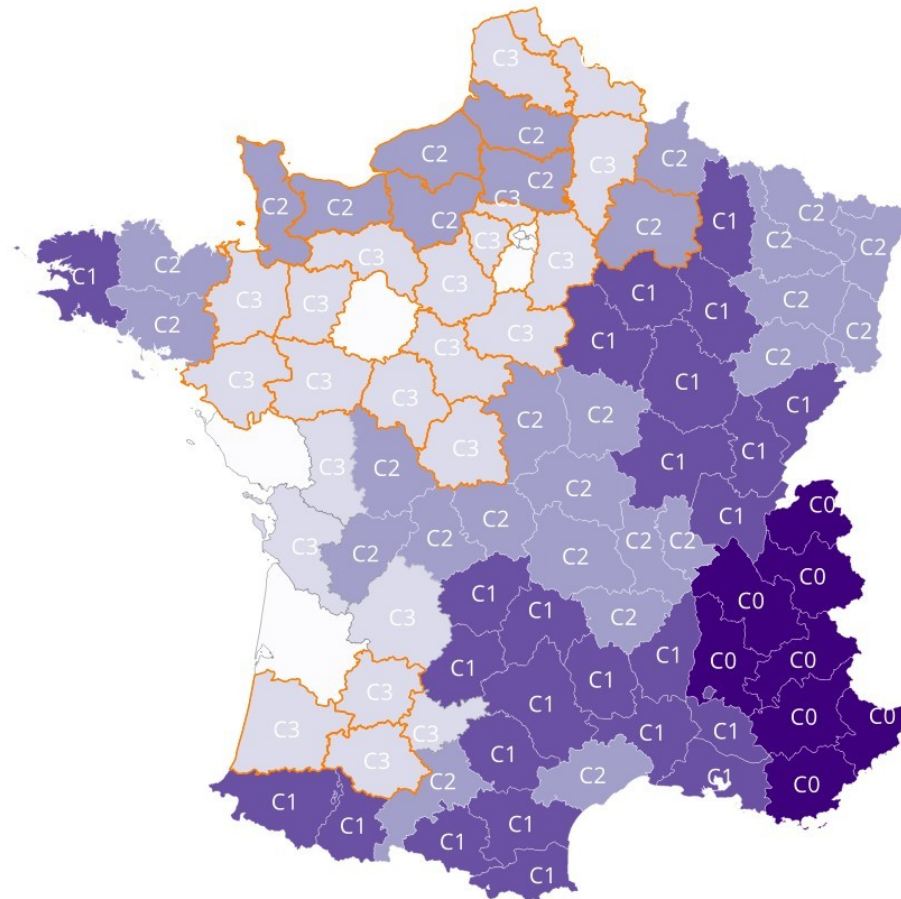
0 30 60 km

REP1 - C:\0230912\402



Protection des troupeaux

Financement d'actions nouvelles en 2024



→ **25 nouveaux départements concernés en 2024.** Préfets invités à prendre un arrêté de délimitation des cercles 2 et/ou 3, après échanges au sein de la cellule de veille (à installer le cas échéant) et avis de la préfète coordonnatrice.



Protection des troupeaux

Financement d'actions nouvelles en 2024

Enveloppe complémentaire de l'État pour :

Tester la mise en place d'une brigade d'ouvriers agricoles pour conseiller les éleveurs en cercle 2 sur les clôtures à installer et les accompagner dans la mise en œuvre ;

Expérimenter des dispositifs d'effarouchement et des moyens de protection adaptés aux troupeaux bovins ;

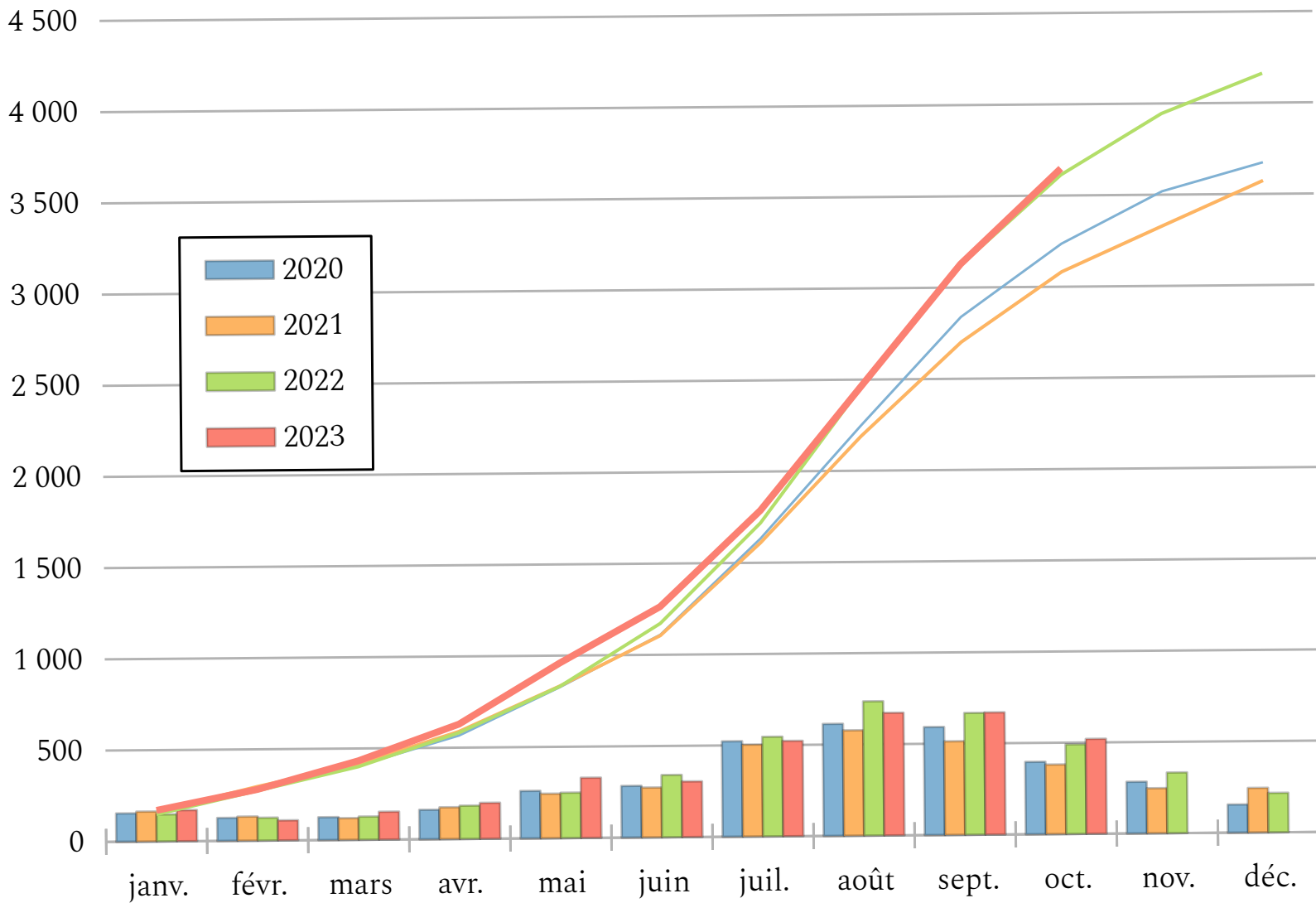
Assurer le recensement et la gestion des incidents impliquant des chiens de protection (pérennisation et déploiement en dehors des Alpes du dispositif « Mon expérience avec les chiens de protection »).

→ Propositions à affiner avec les porteurs de projets potentiels.



Premier bilan prédation 2023

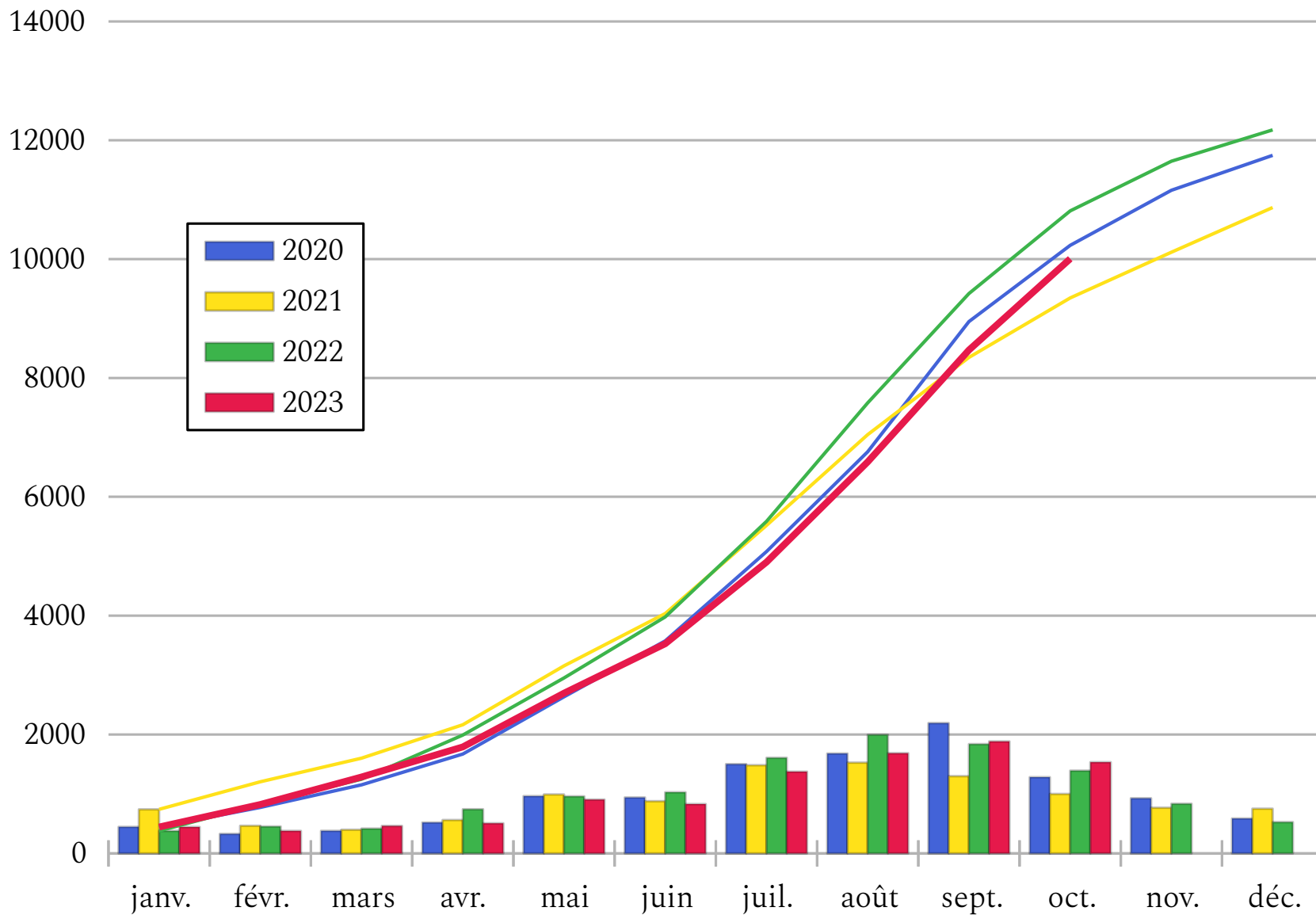
Constats





Premier bilan prédation 2023

Victimes





Indemnisation : Dématérialisation du constat de dommages

Géopred (applis web et mobile communicantes) déployée :
- **application web depuis février 2023**
- **application mobile depuis avril 2023**

Aujourd'hui : Saisie possible des constats sur smartphone par l'agent constatateur, puis télé-transmission vers l'application web
+ de 500 utilisateurs de l'application mobile

Le constat papier reste possible.

Ne concerne pas les constats déclaratifs.

=> Objectif de simplification et de réduction des délais de paiement

40% 13:36

<<< ADMIN TECH SIGN. FICHE

Lésions Etape 3/6

Perforation *

Absence de perforation

Hémorragie ou hématome associé à au moins une perforation

À détailler dans l'encadré suivant

Absence d'hémorragie ou d'hématome associé sur l'ensemble des perforations

Examen impossible du fait de la consommation

Nombre de perforations associées à un hématome ou une hémorragie, observé sur la peau écorchée

1 2 à 6 sup. à 6

Examen impossible

← ÉTAPE 2 ÉTAPE 4 →



Indemnisation :

Revalorisation des barèmes

Pertes indirectes :

Actuellement liées à la taille des troupeaux et à la fréquence des attaques, ces indemnisations ne sont pas toujours adaptées (parfois sous-évaluées, parfois sur-évaluées).

Étude lancée par le MTECT (prestataire : l'IDELE), pour évaluer au plus juste les pertes indirectes, liées au stress.

Résultats rendus en 2023, travaux de révision du décret en cours,

Pertes directes :

Révision en cours par le MTECT des barèmes selon les catégories d'animaux déjà existantes, pour prendre en compte l'inflation, et ajout de catégories pour les bovins (intérêt = simplification en évitant le cas par cas). Par ailleurs, cela permet un suivi plus fin de la prédation sur bovins.

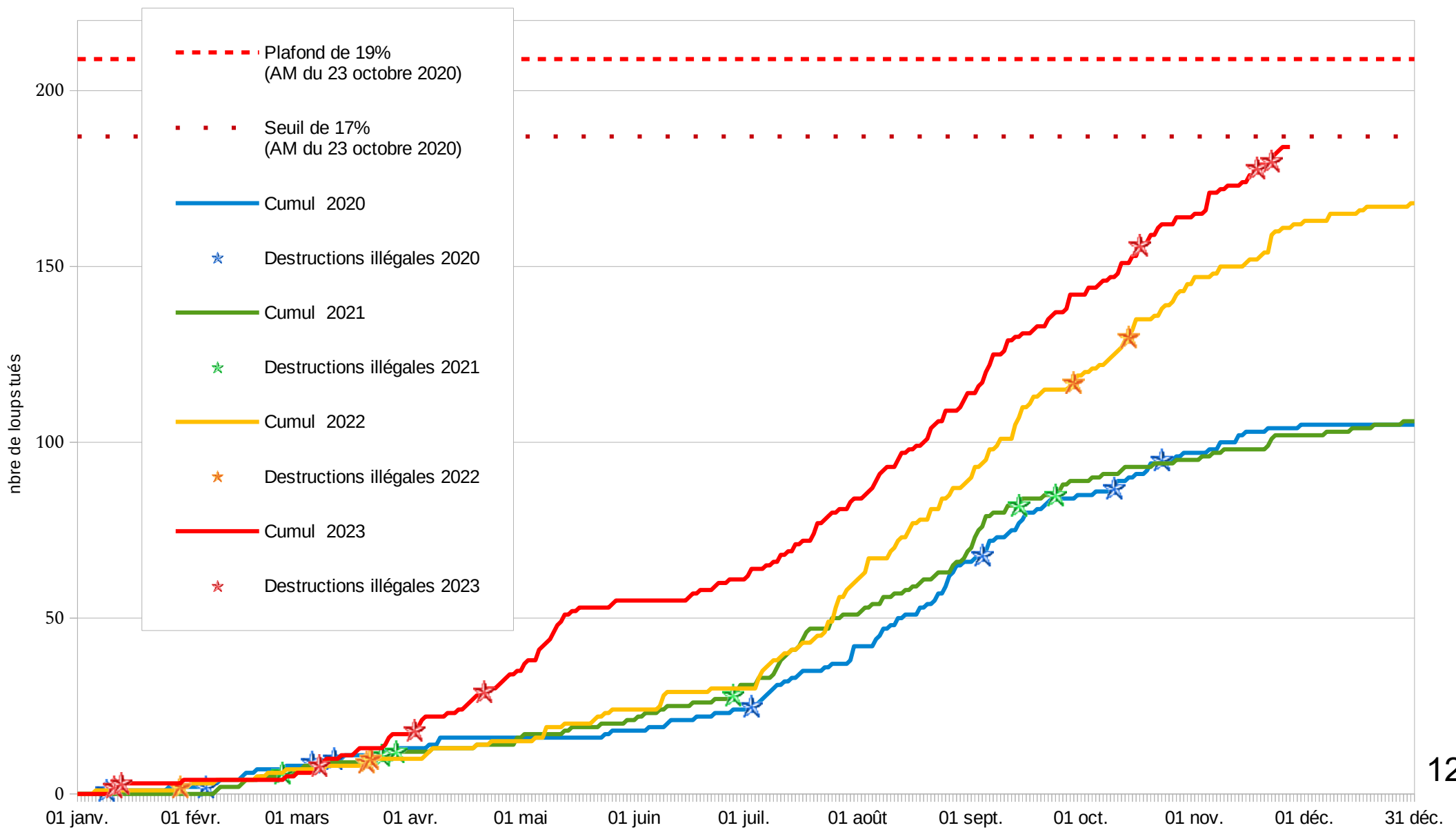
Une première proposition a été établie, elle reste à discuter avec les partenaires nationaux avant publication de l'arrêté ministériel.



Evolutions du protocole de tir

2022 : 169 loups tués (plafond : 174)

2023 : 191 loups tués (plafond 209)





Informations sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Par exemple :

Bilans de prédation

Données sur les dommages : comparatif 2017-2018

Type de dommage	2017		2018	
	Nombre	Montant (€)	Nombre	Montant (€)
Vol	100	50000	120	60000
Attaque	50	25000	60	30000
Autres	20	10000	25	12000

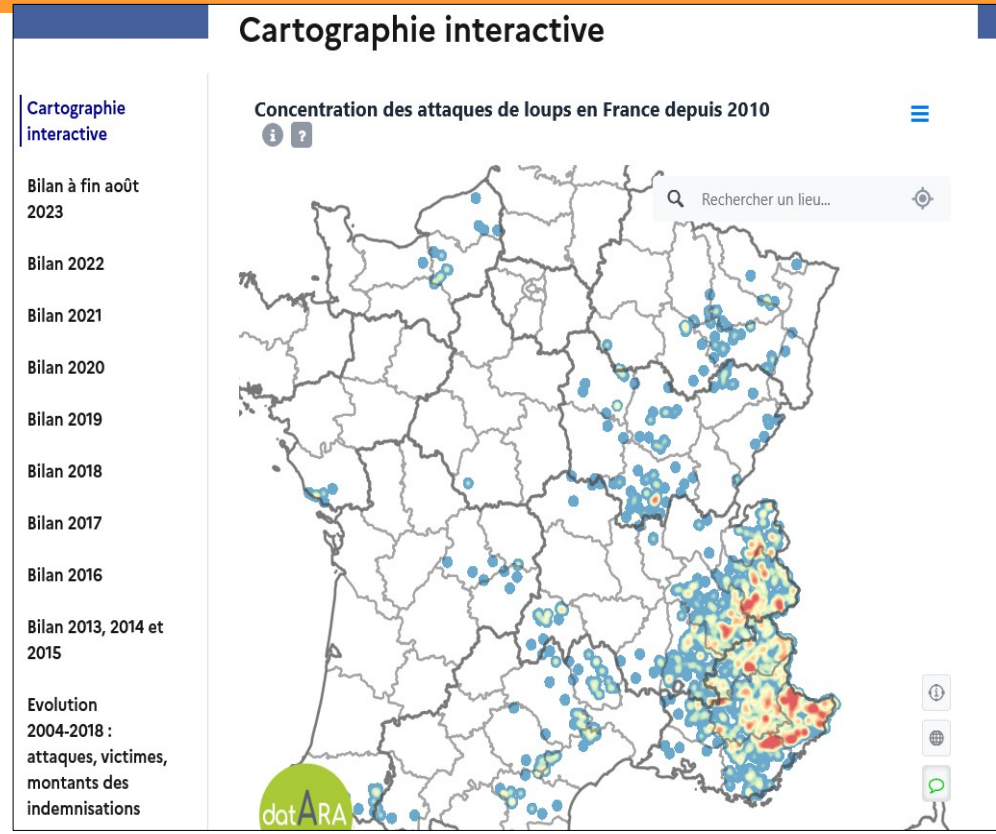
Infoloups bilan



Protocole de tir

Statut de la mise en œuvre du protocole 2018

Statut	Nombre
Mise en œuvre	150
Non mise en œuvre	50



Cartes de chaleur

Observatoire des moyens de protections
Études
Réglementation ...



Poursuite de l'information sur les chiens de protection

Sensibiliser le public au comportement à adopter en cas de rencontre avec des chiens de protection des troupeaux.

Film « Rasco et nous »



Dépliants
Brochures
Affiches



Clips vidéo



vidéo à retrouver sur [dailymotion](#)

• CLIP 1 - Chiens de protection : adoptez les bons gestes !



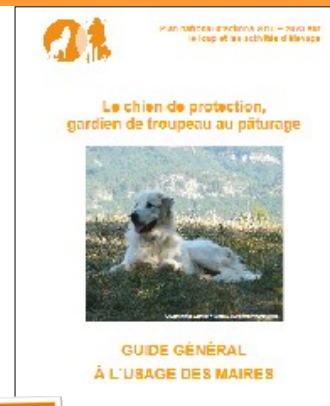
Révision des panneaux

- Étude 2022 a montré que les panneaux sont connus, mais trop denses en information
- Travaux 2024 pour conserver l'esprit pédagogique mais gagner en lisibilité



Kits de communication à poursuivre

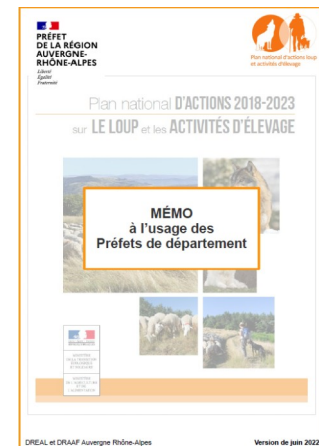
=> **guide général sur les chiens de protection à l'usage des maires** : rôle et responsabilité du maire, test de comportement, réglementation, modèles d'arrêtés municipaux, modèle de déclaration de morsures



- => **un kit nouveaux élus** composé de :
- mémo **PNA** à l'attention des maires
 - recueil de **sources d'informations**
 - mémo **chiens divagants**
 - mémo **loup à proximité des habitations**



=> **un mémo préfets** : détaillant toutes les actions du PNA et le rôle de l'État, pour amener une rapide montée en compétence lors des changements de préfets ou lors de l'arrivée du loup dans un territoire.





Résultat appel à projet 2023

Programme de recherche

Bénéficiaire	Montant subvention	Projet	Territoire
RNN Haute Chaîne du Jura	55 320,00 €	Connaître, comprendre et anticiper les comportements du loup grâce au marquage	Haute Chaîne du Jura (01)
CNRS	149 882,00 €	Compréhension des effets des destructions de loups sur la structuration sociale des meutes	National
ASTERS – CEN 74	155 000 € sur 2023	Evaluation de méthodes d'effarouchement par le tir non légal	Passy (74)
PNR Vercors	142 882,00 €	Mieux connaître les loups pour protéger les troupeaux	Vercors (26 38)
Université Savoie Mont Blanc	155 495,00 €	Impact du loup sur les socio eco systèmes de montagne (cas des Bauges)	Bauges (73 74)
Association V.I.E (Vulgarisation et Initiative en Ethologie)	82 000,00 €	Analyse du fonctionnement des protections et du comportement des chiens de protection et des cheptels envers de potentiels prédateurs	Vercors, Baronnies Provençales, Caroux-Espinouse, Monts d'Orb, Sud Larzac, Plateau de Millevaches Forêt de la Double
FNE Aura, PNR Baronnies-Provençales, PNR Saint Baume	90 110,00 €	Suivi de meutes, leur territoire, leur environnement, leur régime alimentaire	Belledonne, Préalpes du Diois, Préalpes des Baronnies-Provençales, Massif de la Sainte Victoire et de la Sainte Baume



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci pour votre attention





OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Situation actuelle du loup gris et du lynx boréal France > Grand Est > Meuse

Décembre 2023

LOUP - Bilan du suivi national - 2023

La population française de loups poursuit sa progression démographique :

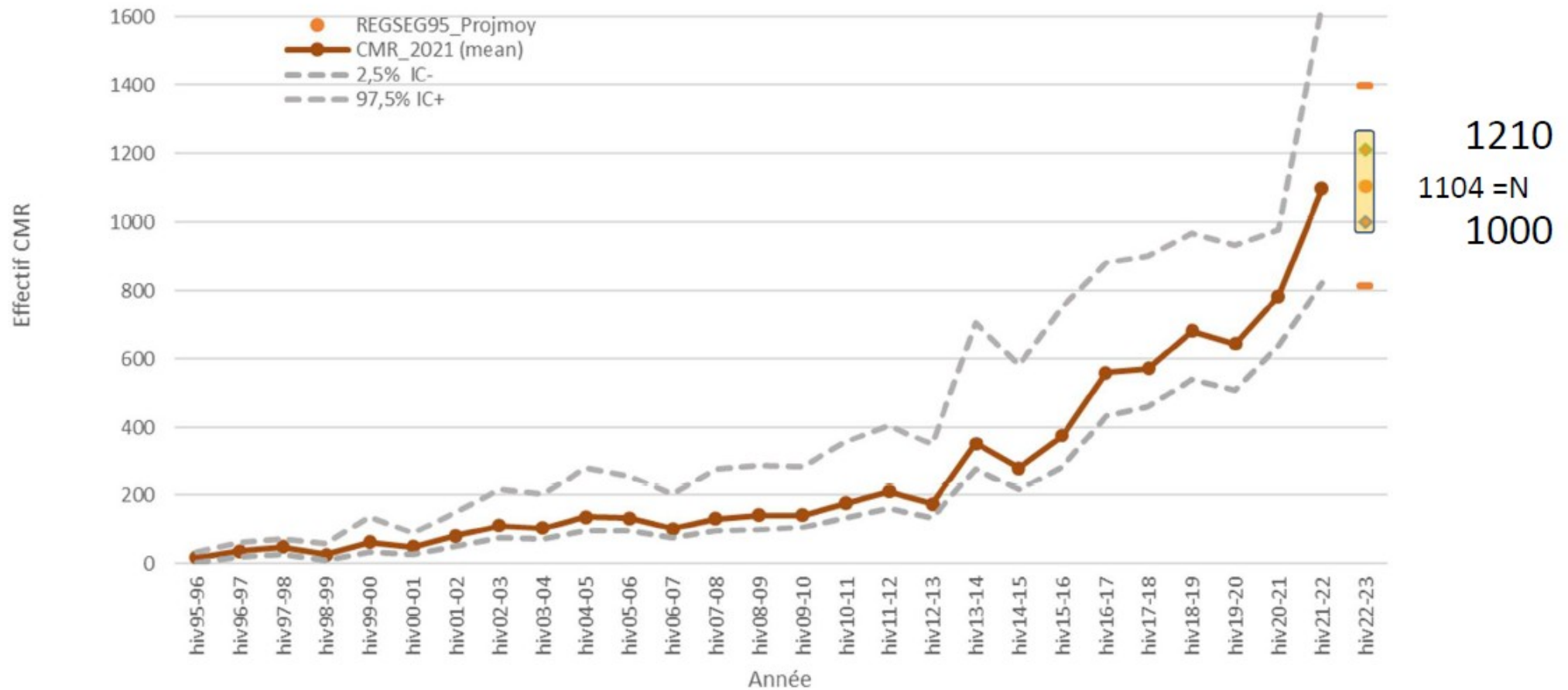
→ Effectif estimé 2023 = **1104 [1000-1210]**

(effectif actualisé 2022 : 1096 individus [825-1635])

→ Zones de présence permanente : **179 ZPP** dont **157 meutes**

(bilan précédent : 157 ZPP dont 135 en meutes)

Mise à jour CMR 2022 et prévisionnel 2023



Base EMR min-max [425-640]

Zoom sur le Grand Est Bilan du suivi 2022/2023



État sortie d'hiver 2022/23 :

→ 3 zones de présence permanente (ZPP) en GE - non meute

1 : Hautes-Vosges (68/88)

2 : Vallées Rongeant et Rognon (52)

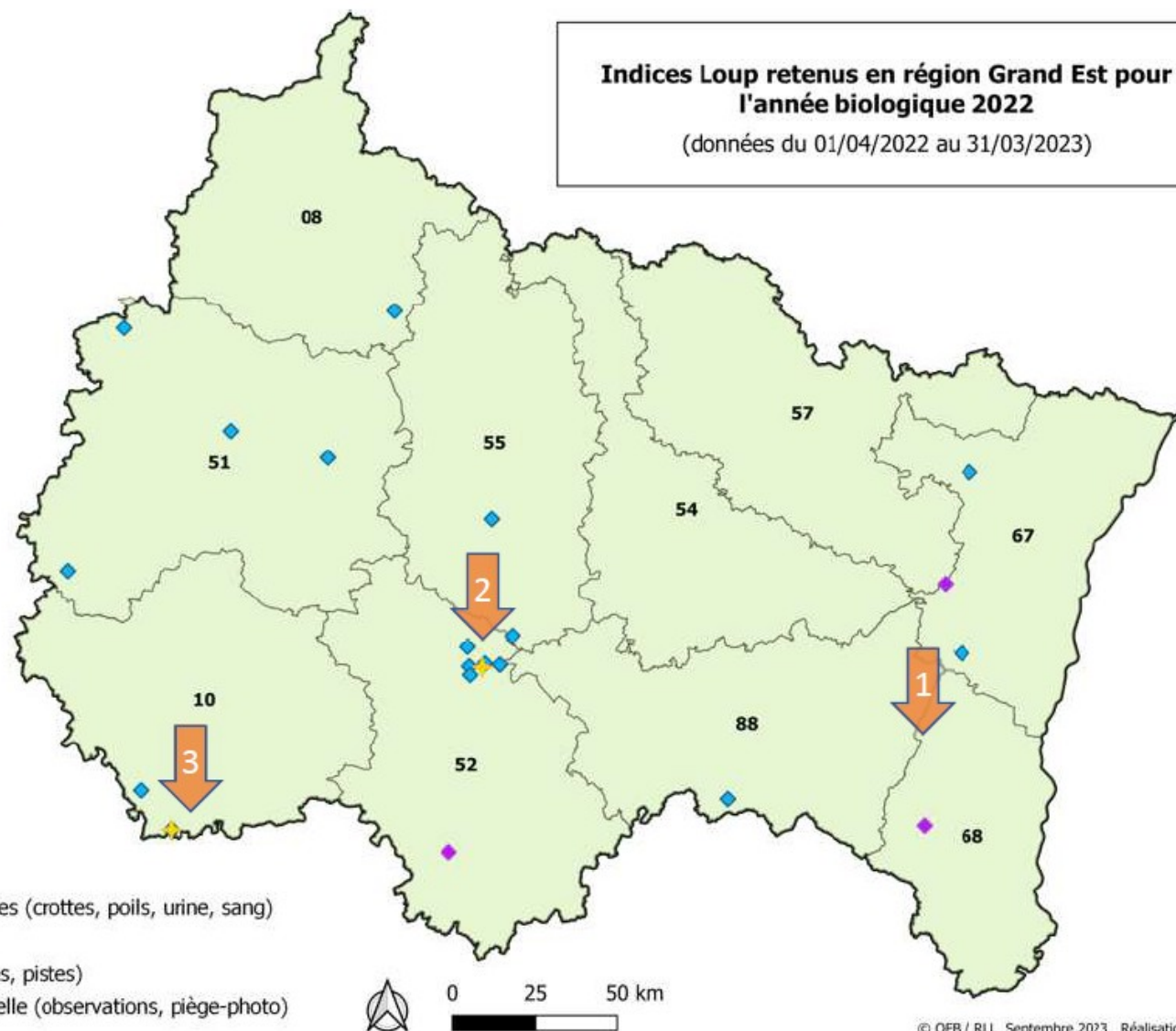
3 : Chaourçois (10/89)

Indices Loup retenus en région Grand Est pour l'année biologique 2022

(données du 01/04/2022 au 31/03/2023)

Indices retenus

- ★ Indices biologiques (crottes, poils, urine, sang)
- ◆ Proie sauvage
- ◆ Trace (empreintes, pistes)
- ◆ Observation visuelle (observations, piège-photo)



Bilan des ZPP loup dans le Grand Est à l'issue du suivi hivernal 2022/2023

Dénomination ZPP (année de désignation)	Département(s) concerné(s)	Statut	Individu(s)
Hautes-Vosges (2012)	68-88-70-90	Non meute	1 individu (non génotypé)
Vallées du Rongeant et du Rognon (2022)	52	Non meute	1 – mâle – lignée italo-alpine
Chaourçois (2022)	10-89	Non meute	1 – mâle – lignée italo-alpine

Zoom département Meuse – Situation loup 2023

- Du 1/1/2023 au 15/12/2023 :

3 indices loup retenus (sur 6 indices collectés et traités par le réseau)

Observations visuelles (vidéo) :

- sur la commune de Dagonville le 6/2/23
- sur la commune de Nançois-le-Grand les 7/12/23 et 12/12/23

→ **Détections ponctuelles témoignant de la présence irrégulière de l'espèce dans le département (situation en front de colonisation)**

Nançois-le-Grand, 12/12/23 (EED & MNE)



LYNX - Bilan du suivi national - 2022

Aire de présence du lynx : Massif France 2022

Mise à jour de la carte nationale de l'aire de présence du lynx (2022)

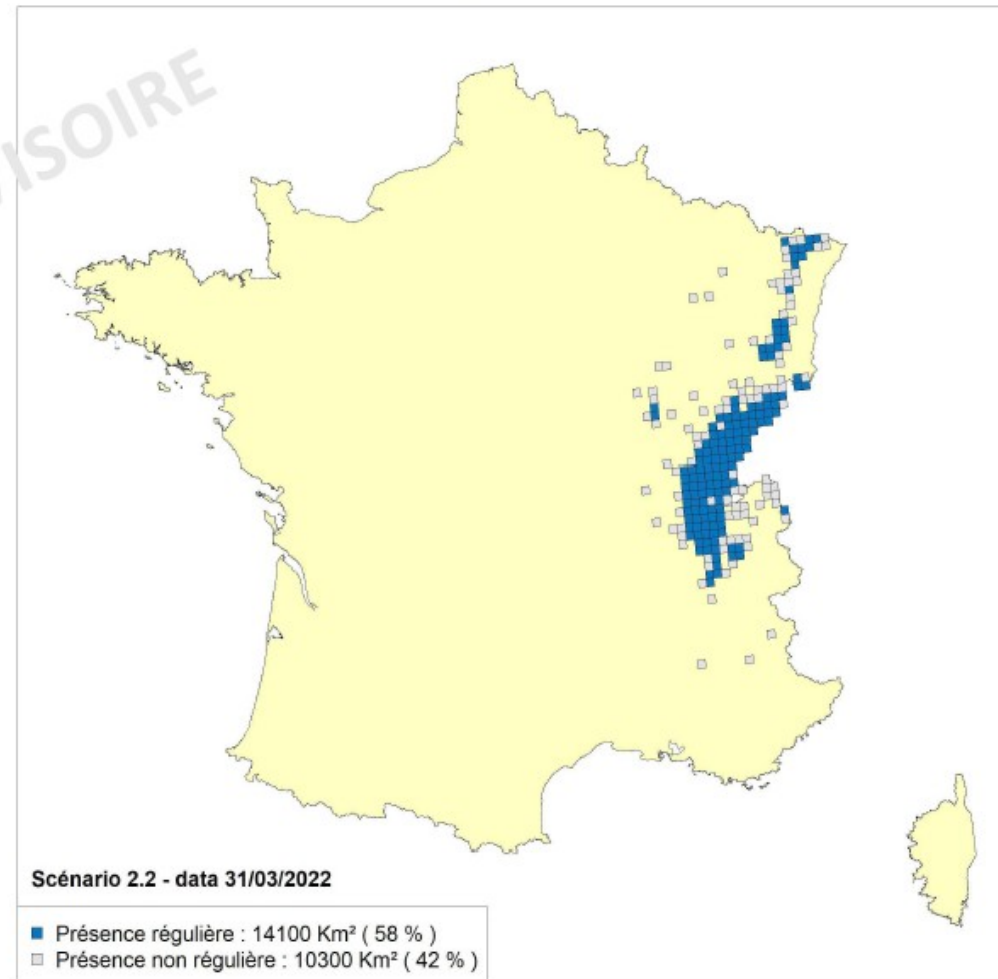
Augmentation de l'aire de présence régulière du lynx en France :

2020 : 10 800 km²

2021 : 12 400 km²

2022 : 14 100 km²

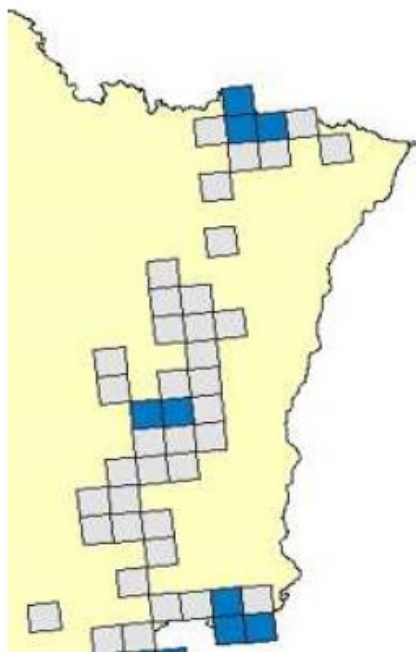
PROVISOIRE



Evolution de l'aire de présence du lynx dans le massif des Vosges

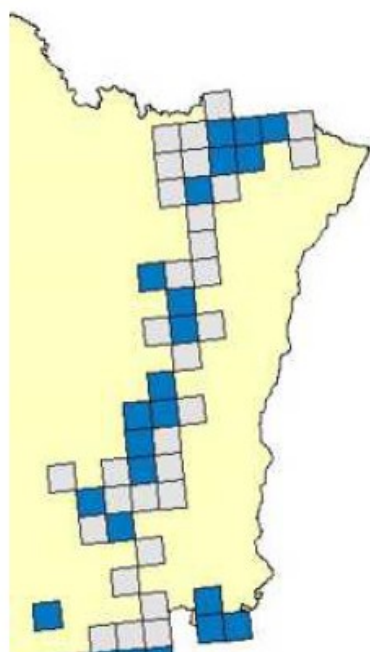
- Présence régulière
- Présence non régulière

2020



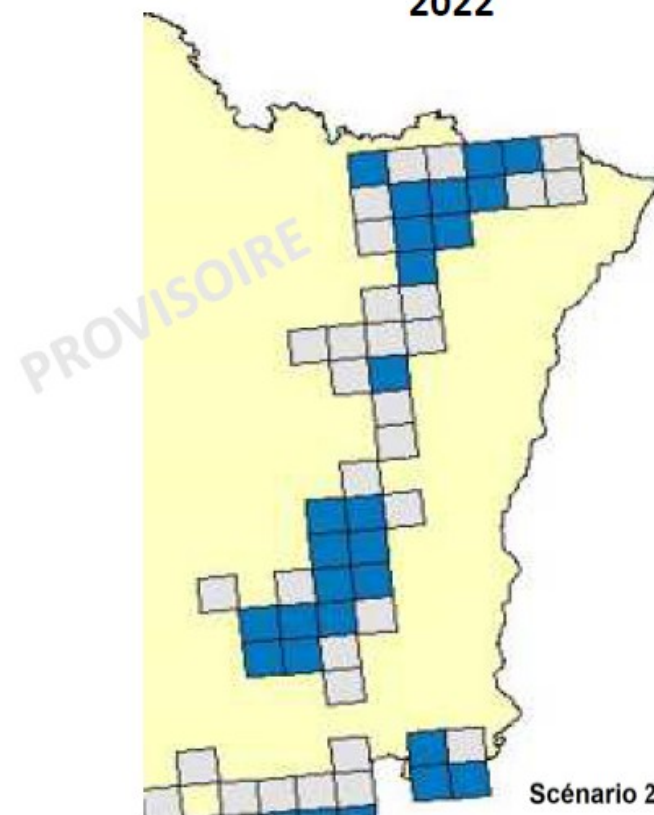
Présence régulière : 5 mailles

2021



Présence régulière : 16 mailles

2022



Présence régulière : 21 mailles

Scénario 2.2 - data 31/03/2022

LYNX - Bilan du suivi régional

L'aire de présence régulière du lynx augmente progressivement dans le massif des Vosges, en lien avec la réintroduction de l'espèce dans le Palatinat (2016-2020).

La situation de l'espèce dans les Vosges demeure toutefois fragile, du fait du petit nombre d'individus établis, dont seulement deux femelles connues.



Suivi individuel par photo-identification

10 lynx sont actuellement détectés et suivis régulièrement sur le massif des Vosges, la majorité issue des réintroductions dans le Palatinat

- 6 dans les Vosges du Nord (*Lycka*, *Petra*, *Fifo*, *Filou*, et 2 frontaliers Fr/All, *Taïga* et *Sypa*)
- 4 dans les Hautes-Vosges/Vosges du Sud (*Arcos*, *Kely*, *Mina*, *Trissou*)



Actualités Lynx Grand Est 2023

- Le lynx *Jess*, suivi dans le massif des Vosges, a été détecté dans le Jura alsacien en avril 2023 (déplacement inter-massifs).
- Deux lynx détectés hors massif en 2023, un à l'est de la Haute-Marne/ouest des Vosges (entre avril et septembre) et un en plaine d'Alsace/massif de la Hardt (entre juin et septembre).
- Trois cas de reproduction ont été détectés en 2023 sur le massif des Vosges.

Détection du Chacal doré dans le Grand Est

→ Première détection documentée par image en mai 2023 dans les Vosges du Nord (Bas-Rhin), puis une seconde fois en septembre

- Le Chacal doré colonise actuellement l'Europe occidentale vers l'ouest et le nord à partir de la région des Balkans.
- Le Chacal doré peut être confondu avec les autres espèces de canidé (loup, chien, renard). La hauteur au garrot est un critère discriminant.
- La surveillance de l'arrivée et de l'établissement de l'espèce a été confiée par le Ministère à l'OFB. Elle repose essentiellement sur l'expertise d'images et de cadavres.

Détection d'un Chacal doré au piège-photo dans les Vosges du Nord (4/5/2023, Oberbronn 67)

photo d'origine

© KC/SOSFPL - Réseau loup/lynx - OFB - ONF - DDT



zoom

Attack

5/4/2023 5:39 AM ID:26



14/9/2023, Obersteinbach 67



©CK SOS FPL Réseau lynx loup OFB DDT ONF 67

9/14/2023 3:34 PM ID:21

*Les résultats présentés sont le fruit d'un travail collectif.
Que l'ensemble des partenaires du Réseau Loup/Lynx,
professionnels comme particuliers, soit ici remercié pour
leur contribution au suivi de ces espèces.*



Merci pour votre attention



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



Comite départemental de suivi des grands carnivores

Bilan loup en Meuse - 2023

- **Bilan des attaques en Meuse**
 - **Aides publiques : indemnisation des dommages, protection des troupeaux**
 - **Projet de zonage des cercles**
 - **Mesures de défense**

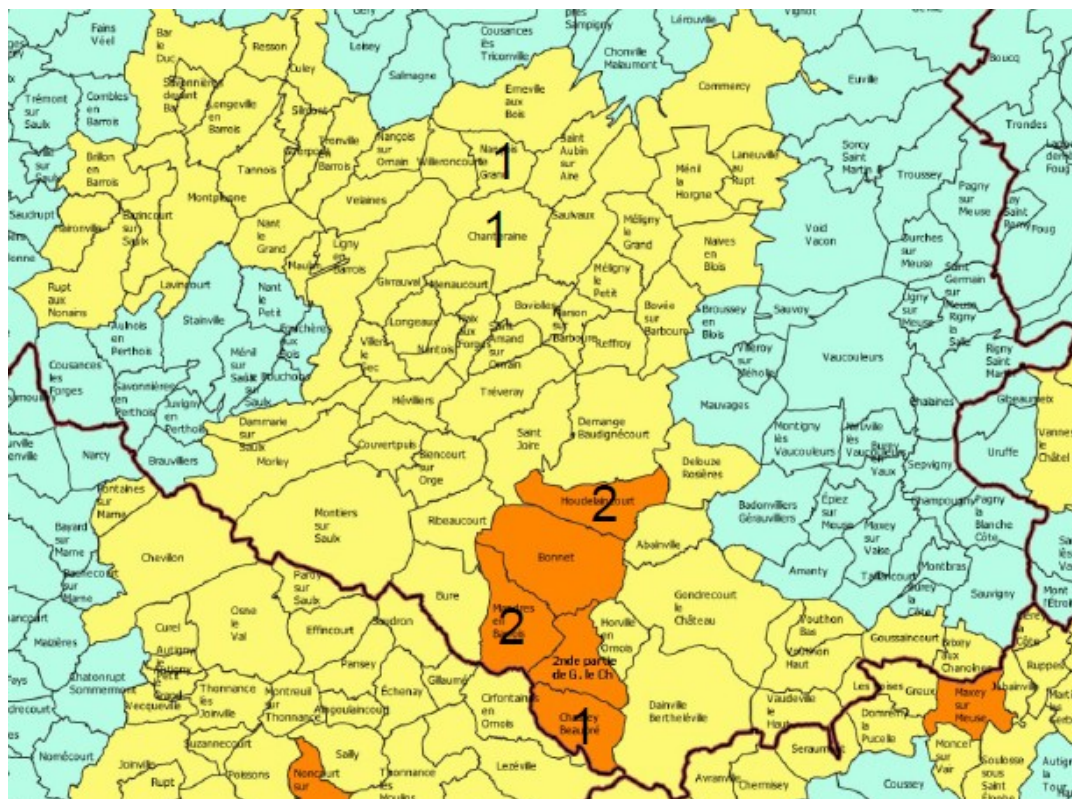
Des attaques régulières en Meuse



Attaques en Meuse 2023

7 attaques ont eu lieu, toujours sur le Sud du département

- Chanteraine (1)
- Mandres-en-Barrois(2)
- Houdelaincourt (2)
- Chassey-Beaupré (1)
- Nançois-le-Grand (1)



Bilan des attaques en Meuse de 2020 à 2023

Année	Attaques	Loup non écarté	Nombres de victimes	Montant indemnisé	Loup écarté
2020	5	5	8	2325,00 €	0
2021	5	5	18	5281,25 €	1
2022	19	18	50	11916,21 €	1
2023	8	7	22	6453,92 €	1

Pour information : En 2023 – Une attaque avec loup écarté (chiens) 22 victimes

Bilan des attaques en Meuse et départements limitrophes: 54, 52, 88

Prédation « loup non écarté ou indemnisé » en Meuse et départements limitrophes

Département	Attaques	Victimes	Tués	Euthanasiés	Blessés	Disparus
88	4	13	12	1	0	0
52	22	56	39	0	17	9
54	6	8	7	1	0	0
55	7	23	17	2	4	0
Total	39	100	75	4	21	0

Pour rappel, en 2022 : 60 attaques sur les 4 départements pour 80 victimes, dont 22 en Meuse.

Bilan des aides publiques à la protection - Meuse

Année	Dossiers Éligibles subventions	Gardiennage et Surveillance renforcée	Entretien chien de protection et/ou Matériel	Gardiennage renforcé + entretien chien de protection + matériel	Total
2020	4	0 €	0 €	33 672,49 €	33 672,49 €
2021	4	5207,18 €	0 €	962,24 €	6 169,42 €
2022	2	7554,53 €	1135,83 €	0 €	8 690,36 €
2023	9	0 €	20267,92 €	19384,57 €	39 652,49 €

Montant global des investissements = 49 565,61 € , soit 9 913,12 € à la charge des éleveurs

Délimitation des cercles 2023

Cercle 1 : Prédation avérée

- *Au moins un constat « loup non écarté » au cours de chacune des deux dernières années*
- *Les communes ou partie de communes classées en cercle 1 l'année précédente et au moins un indice de présence du loup recueilli par l'OFB au cours des deux dernières années*
- *Les communes ou parties de communes enclavées par des communes en cercle 1*

Cercle 2 : Prédation possible

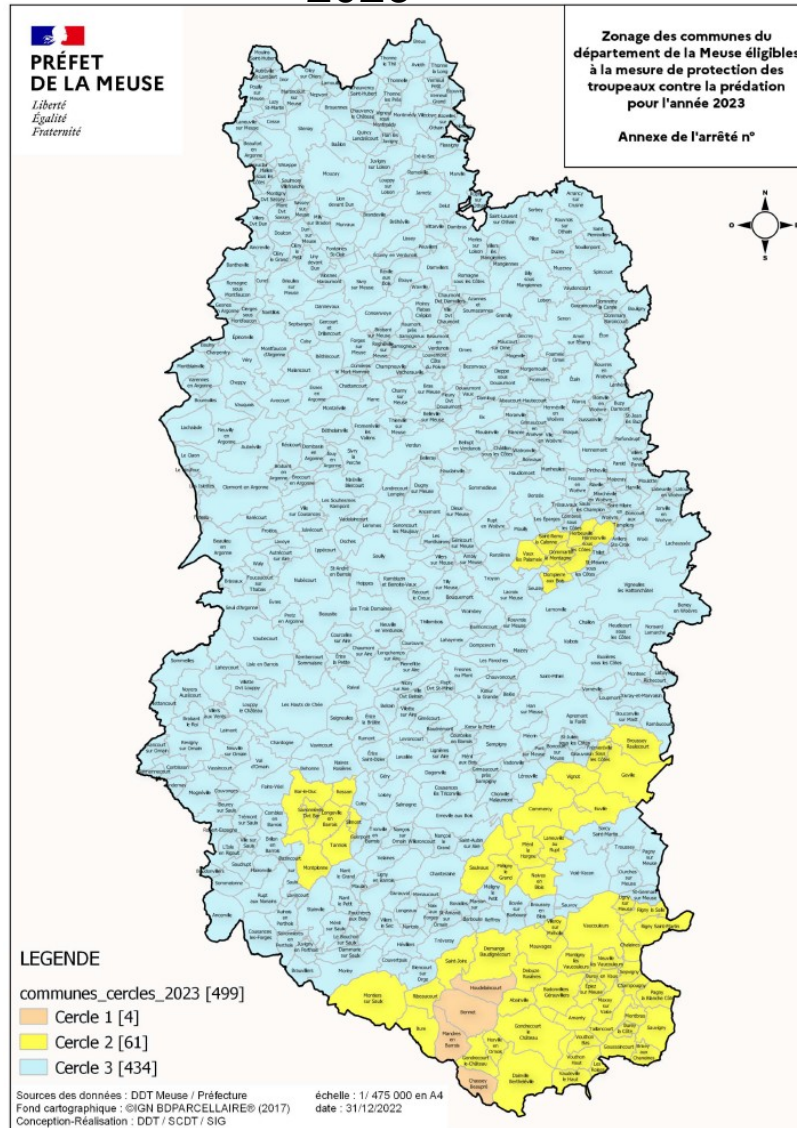
- *Les communes ou partie de communes contiguës au cercle 1*
- *Les communes en cercle 1 l'année précédente et qui ne remplissent plus les conditions pour être en cercle 1*
- *Les communes ou parties de communes où au moins un acte de prédation a été constaté au cours de l'une des trois dernières années*
- *Les communes ou parties de communes enclavées par des communes en cercle 2*

Cercle 3 :

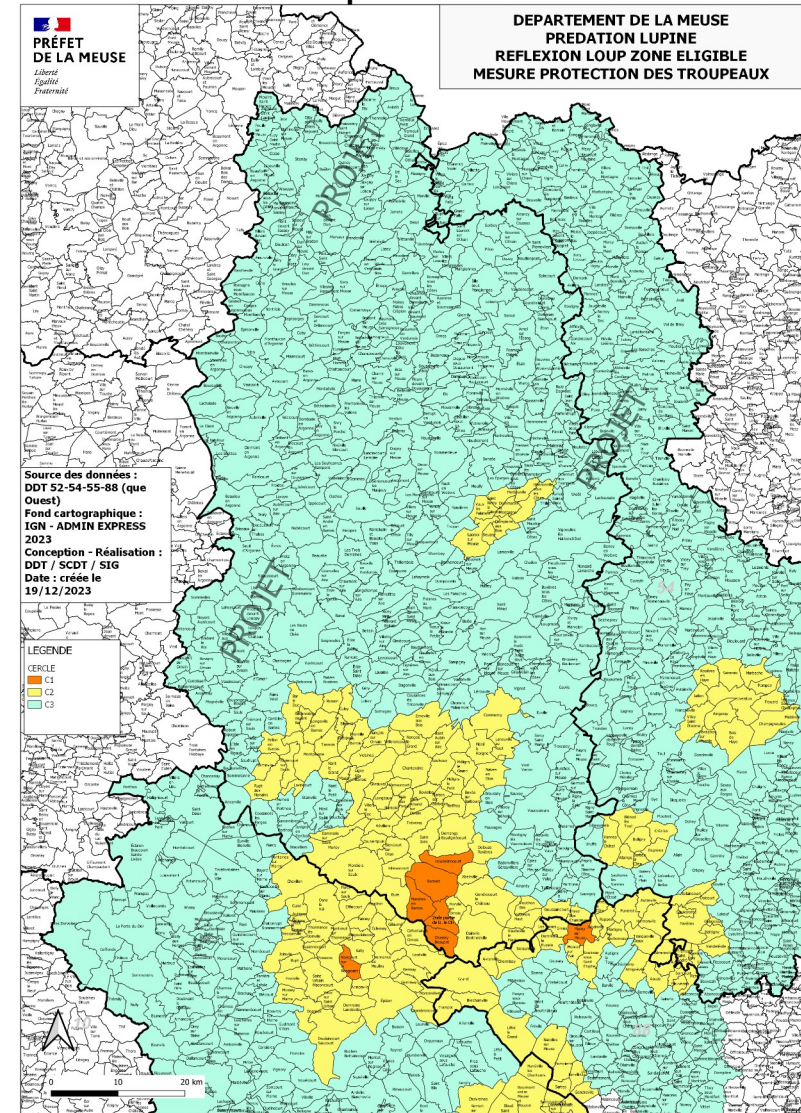
- *Les communes ou parties de communes incluses ayant des communes en cercle 1 ou 2*
- *Les communes ou parties de communes incluses dans les départements limitrophes comprenant des communes classées en cercle 1 ou 2*

Cercles 2023 et projet 2024

2023



Proposition 2024



Les dépenses éligibles par Cercle pour la protection des troupeaux

Cercle 0	Cercle 1	Cercle 2	Cercle 3
Meuse non concernée	Gardiennage renforcé/ surveillance renforcée	/	/
	Chiens de protection	Chiens de protection	Chiens de protection
	Investissement matériel	Investissement matériel	/
	Analyse de vulnérabilité	Analyse de vulnérabilité	/
	Accompagnement technique	Accompagnement technique	Accompagnement technique

Les dossiers déposés avant le 31 mars sont éligibles rétroactivement au 1^{er} janvier
Les dossiers déposés entre le 31 mars et 31 juillet seront éligibles un mois avant la date de dépôt

Le taux de prise en charge de l'État et le FEADER est de 80 % et selon les conditions de l'appel à projet de l'année en cours

Ressources réglementaires et documentaires

Site internet de la préfecture de la Meuse

→ politiques publiques / Environnement / Loup et activités d'élevage

Site internet de la DREAL ARA

→ Eau-Nature-Biodiversité / Mission loup

Site internet de l'OFB

→ www.loupfrance.fr

RAPPEL : en cas d'attaque, appeler l'astreinte DDT au 06.81.88.55.48